



Association
Sécurité Est Lausannois

Comité de direction

p.a. Police Est Lausannois
rue de la Poste 9
Case postale
1009 Pully

Préavis **N°04 - 2019** du Comité de direction au Conseil intercommunal

**Renouvellement du Système d'information central des
polices vaudoises : Projet Odyssée**

Responsabilité(s) du dossier :

- Jean-Marc Chevallaz, président du Comité de direction

Pully, le 1er octobre 2019

GLOSSAIRE

ACV	Administration Cantonale Vaudoise
CGFR	Corps des gardes-frontière
DSI	Direction des Systèmes d'Information
DO	Direction Opérationnelle
EMPD	Exposé des Motifs et Projet de Décret
EPT	Effectif Plein Temps
Graphite	Logiciel de rédaction des rapports de police
JEP	Journal des Evénements Police
LOPV	Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise du 14 avril 2003
MP	Ministère Public
ODYSSEE	Projet concernant le renouvellement des applications JEP / SINAP / Graphite
OJV	Ordre Judiciaire Vaudois
PCV	Police Cantonale Vaudoise
PML	Police Municipale de Lausanne
POLARIS	Système central retenu remplaçant JEP/SINAP/Graphite
Polcoms	Polices Communales (intercommunales et municipales)
SAN	Services des Automobiles et de la Navigation
SI	Système d'Information
SINAP	Système d'Information et d'Archivage Police
SINAP A/R	Système d'Information et d'Archivage Police – Module Activités et Réquisitions
TPO	Transportpolizei (Police des transports CFF)

CONTENU

1. PREAMBULE.....	3
1.1 BUT DU DOCUMENT	3
2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE.....	4
2.1 CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
2.2 CONTEXTE INFORMATIQUE.....	4
2.3 OBJECTIFS DU PROJET	5
2.4 PÉRIMÈTRE DU PROJET.....	6
2.5 NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'UN SUPPORT ÉTENDU ET SANS INTERRUPTION	6
2.6 INTÉGRATION DES RÉFÉRENTIELS DOCUMENTAIRE ET MULTIMÉDIAS À LA SOLUTION.....	7
2.7 IMPACTS SUR LES APPLICATIONS TIERCES EN PÉRIPHÉRIE DIRECTE DU SYSTÈME CENTRAL.....	7
2.8 GOUVERNANCE DU PROJET	8
3. SOLUTION PROPOSEE	8
3.1 VARIANTES DE SOLUTIONS.....	8
3.1.1 VARIANTE NON RETENUE "EVOLUTION".....	8
3.1.2 VARIANTE RETENUE "RENOUVELLEMENT"	9
3.2 RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE	9
3.3 DÉCOUPAGE	9
4. COHÉRENCE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	10
5. ASPECTS FINANCIERS	10
5.1 COÛTS DE LA SOLUTION À L'ÉCHELON OPV	11
5.2 INCIDENCES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT	11
5.3 FINANCEMENT	11
6. INCIDENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	12
6.1 ESTIMATION DES CHARGES ET RESSOURCES PML ET POLCOMS.....	13
7. CONCLUSIONS	13

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal,

1. PREAMBULE

Situées au cœur de l'activité des polices vaudoises (PCV/Polcoms), les trois applications centrales hébergées à la Direction des Systèmes d'Information de l'Etat de Vaud (DSI) que sont le Journal des Evénements de Police (**JEP**), son générateur de rapports **Graphite** et son Système d'Information et d'Archivage Police connu sous le vocable **SINAP** permettent aux 2'600 utilisateurs, principalement policiers (1'270 pour la PCV et 1'330 pour les Polcoms), de s'acquitter quotidiennement de leurs missions et de la prise en charge des personnes qu'ils administrent. A titre d'information, ~570 événements sont créés quotidiennement dans le JEP, comptabilisant actuellement 2 millions d'événements, et ~50 processus administratifs sont générés chaque jour dans SINAP, produisant ~280'000 documents par an ce qui représente un volume 1.8 million de documents à ce jour.

Avec une ancienneté qui varie entre 14 ans pour la plus ancienne (JEP) et 10 ans pour la plus récente (SINAP), les applications JEP/SINAP/Graphite sont devenues obsolètes. Leur éditeur a annoncé, le 1^{er} février 2017, une réorientation de ses activités et l'abandon de tous supports et développements, justifiant le licenciement de ses développeurs. Actuellement, la DSI assure seule une maintenance limitée sans être en mesure, par manque de compétences, d'effectuer de nouveaux développements liés à l'évolution de l'environnement métier (législatif, normatif, organisationnel, procédural) et de maintenir des structures techniques (matériel, serveurs, système d'exploitation). A terme, le service présentera des failles sécuritaires importantes ou ne sera plus disponible.

A ce titre, les nouvelles normes de cyberadministration eCH, plus particulièrement la norme eCH-0051 sur l'échange des données, entrée en vigueur le 1er avril 2019, imposera de renouveler le système avant le délai de mise en conformité de trois ans fixé au **31 mars 2022**. Au-delà de cette date, l'échange d'information avec les bases de données tierces, particulièrement celles de la Confédération, ne sera plus garanti.

Le renouvellement des applications JEP/SINAP/Graphite est donc devenu incontournable et ne pourra être différé sans risque sécuritaire important. L'indisponibilité annoncée du système entraînera, outre l'impossibilité d'exercer l'activité de police secours, l'incapacité d'enquêter et par conséquent le blocage de l'ensemble de la chaîne pénale dont les polices vaudoises sont le premier maillon.

Tout en palliant aux risques évoqués ci-dessus, la nouvelle solution représentera une opportunité de modernisation du système d'information actuel qui de surcroît s'inscrit dans un contexte novateur de cyberadministration. Le concept global permettra également l'extension du travail en mobilité, avec comme corollaire, une maximisation de la présence policière sur le terrain.

1.1 BUT DU DOCUMENT

Le présent préavis a pour objectif d'obtenir le financement nécessaire au renouvellement du système d'information central des Polices vaudoises ainsi qu'aux adaptations métiers et techniques induites, d'explicitier la répartition de l'investissement qui interviendra dès 2020 et des coûts pérennes qui seront effectifs dès 2022 pour notre corps de police.

Il sied également de relever que le préavis est inspiré de l'EMPD rédigé par la PCV et la DSI, qui sera formellement déposé auprès du Conseil d'Etat courant novembre 2019. La dépose dudit EMPD fait suite à un projet de convention tripartite entre notre corps de police, la PCV et la DSI. Les autres corps de police du canton en feront de même.

2. ANALYSE DE LA SITUATION ACTUELLE

2.1 CONTEXTE GÉNÉRAL

La mission générale des Polices vaudoises est d'assurer le maintien de la sécurité et de l'ordre publics, 24/24 heures et 365 jours par année et ceci dans les limites de la loi. Elles exercent, à des degrés divers la police judiciaire sur l'ensemble du canton pour la PCV, et sur les territoires accrédités des communes qui ont confié leur sécurité à des corps de police régionaux. En tant que premier échelon de la chaîne pénale notamment, elles produisent une grande quantité d'informations en lien avec la prise en charge d'événements de tout ordre (interventions / manifestations / opérations particulières, etc.) dont l'augmentation s'explique, en partie, par l'accroissement de la population.

Dès lors, il est primordial de posséder des systèmes à même d'accélérer la prise en charge des événements et le traitement de leurs données par l'utilisation d'outils communs performants pour faciliter l'activité opérationnelle tant au niveau du terrain que de l'enquête.

En outre, le choix d'une solution informatique de Police, respectivement des Polices vaudoises, est du ressort de la Direction Opérationnelle (DO), qui regroupe les représentants des corps des polices du canton (Polcoms, Gendarmerie et Police de Sûreté), sous la présidence du Commandant de la Police cantonale. Elle est chargée de définir les standards en matière d'équipements, de systèmes de communication et d'information afin de garantir l'interopérabilité entre les polices du canton. (Art 21 let. e LOPV).

En sa qualité de service, la DSI a pour mission d'assurer la disponibilité et la sécurité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'Administration et de mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'Administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

2.2 CONTEXTE INFORMATIQUE

Comme déjà mentionné, le 1^{er} février 2017, le fournisseur a abandonné les trois applications détaillées ci-dessous et licencié les collaborateurs qui étaient actifs dans leur maintenance et développement. Dès lors, la disponibilité, l'évolutivité et la sécurité de ces applications ne sont plus garanties.

Mis en fonction en 2005, le **JEP** (Journal des Événements de Police) est alimenté automatiquement par des informations en provenance du système d'aide à l'engagement (SAGA) saisies par le personnel des centrales ainsi que par les policiers qui constatent un événement dans le terrain ou qui enregistrent une main courante. Cette application, qui est essentiellement constituée de champs "texte libre", manque de cohérence et les informations qu'elle contient sont difficiles à exploiter.

Graphite, installé peu après le JEP, est un logiciel de type formulaire et traitement de texte qui permet la rédaction de rapports et de procès-verbaux d'auditions. Outre la définition de modèles de documents, il dispose de fonctionnalités d'importation de données issues de JEP et SINAP, d'aides à la rédaction (questions et phrases par défaut, aide à la qualification des infractions en matière de circulation). Toutefois cette application ne bénéficie pas d'un correcteur orthographique performant et de possibilités d'édition. De plus, le format de fichiers Graphite n'est pas lisible avec une autre application en raison de son format "propriétaire".

Mise en production en 2009, **SINAP** (Système d'Information et d'Archivage Police) est une application contenant essentiellement les données et les documents électroniques relatifs aux dossiers de la police judiciaire. Elle dispose d'un module de gestion d'activités et de réquisitions qui assure le suivi des missions, mandats et demandes internes/externes. Bien que les documents électroniques soient scannés dans l'application et disponibles en consultation pour les utilisateurs depuis 2012, il est impossible de rechercher des informations de manière combinée ou sur la base de mots-clés.

En plus de leurs inconvénients distinctifs, JEP, SINAP et Graphite présentent plusieurs défauts communs :

- Ce sont des solutions isolées, qui ne sont utilisées dans aucun autre canton. Les Polices vaudoises doivent assumer seules les évolutions légales ou normatives imposées par le législateur fédéral (par ex. normes eCH) ou des associations inter-cantoniales existantes. Elles ont donc un poids limité sur ces instances en raison de leur non-appartenance à un pool plus étendu de cantons et d'utilisateurs.
- Ces solutions ne disposent d'aucune fonctionnalité applicative destinée à la mobilité, ce qui limite fortement l'autonomie des policiers sur le terrain.
- Elles ne sont pas unitaires et souffrent de nombreuses ruptures de médias, que ce soit au travers de saisies multiples par des opérateurs humains ou la transmission d'informations via des documents papier. Ces ruptures sont historiques et systématiques. Elles existent tant sur le plan interne entre les corps de police eux-mêmes ou les autres services de l'Etat, que sur le plan externe avec les corps et services de la Confédération.
- Elles ne disposent pas d'une garantie d'accès 24 heures / 24 Heures, 7 jours / 7 jours en raison d'un support limité aux heures de bureau.

2.3 OBJECTIFS DU PROJET

Dans le cadre du remplacement des trois applications du système d'information central, les directions des corps des polices vaudoises ont décidé de tendre vers quatre objectifs, dans le but de s'adapter aux défis actuels et futurs de la numérisation, tout en montrant une image résolument plus moderne vis-à-vis du public. Ces objectifs sont :

- **Maximiser la présence des policiers sur le terrain**
Le nouveau système doit soutenir la présence policière sur le terrain. Le projet vise la simplicité, l'intuitivité et l'ergonomie au travers de l'intégration des nouvelles technologies, particulièrement en termes de mobilité. Il vise à décentraliser au maximum la saisie et l'accès

aux informations sur le terrain, pour permettre au policier de gagner une autonomie pratiquement complète, même hors du bureau.

- **Focaliser sur l'intervention et l'enquête**

Le projet vise à produire des informations simples et bien structurées. Il est axé sur la recherche de la qualité des données plutôt que sur des textes produits dans des documents écrits. Afin de permettre une analyse poussée de son contenu (renseignement, pilotage, analyse stratégique et opérationnelle), les données brutes seront standardisées et mises à disposition de spécialistes désignés disposant d'outils spécifiques.

- **Abandonner le support papier**

Le projet vise la dématérialisation complète du contenu (données et documents). Le vecteur de transmission de l'information, entre le rédacteur et les dossiers de police, n'est plus le document papier (rapport, procès-verbal d'audition, etc.) mais les données saisies dès la création d'une nouvelle entrée dans le système d'information. En plus d'augmenter la qualité et la concentration des données, la dématérialisation a pour objectif d'optimiser les processus administratifs, y compris avec les principaux partenaires des polices vaudoises, parmi lesquels figurent le Ministère public, l'Ordre judiciaire vaudois et le Service des automobiles et de la navigation.

- **Simplifier les échanges d'informations**

Le projet vise à s'inscrire dans une logique de standardisation communautaire des données et des échanges plutôt que dans le développement individuel des applications utilisées actuellement. Il s'agit ainsi d'aller vers une solution existante et éprouvée, déjà utilisée par un ou plusieurs autres cantons. Idéalement, la maintenance et l'évolution de cette solution devraient appartenir à une logique intercantonale, à l'instar d'une association. Les coûts pérennes seraient optimisés et l'interopérabilité avec les autres systèmes cantonaux et fédéraux maximisée.

2.4 PÉRIMÈTRE DU PROJET

L'objectif premier du projet vise au renouvellement technique des trois applications JEP, SINAP et Graphite, constituant actuellement le système d'information central par une application centrale unique. Cette évolution génère de nombreux effets, bien que limités au maximum, tant au niveau de l'infrastructure d'hébergement que des applications tierces qui sont connectées ou influencées par le système d'information central.

2.5 NÉCESSITÉ DE DISPOSER D'UN SUPPORT ÉTENDU ET SANS INTERRUPTION

L'information, précédemment répartie dans divers documents et systèmes informatiques, est centralisée sous forme de données dans la nouvelle application. Cette dernière constitue ainsi, pour la chaîne opérationnelle, un point critique dont la disponibilité doit être garantie avec des interruptions de service réduites au minimum. Bien que l'infrastructure de la solution choisie soit déjà en haute disponibilité, la Direction des systèmes d'information (DSI) n'est pas en mesure d'offrir une prestation permettant un support 24 heures sur 365 jours, raison pour laquelle les prestations de support ont été externalisées.

2.6 INTÉGRATION DES RÉFÉRENTIELS DOCUMENTAIRE ET MULTIMÉDIAS À LA SOLUTION

La production de documents électroniques et de fichiers multimédias (films, photographies) est toujours plus répandue dans la population, principalement en raison de la multiplication des terminaux multimédias (tablettes, smartphones, caméras embarquées, etc.) et des installations de vidéosurveillance publiques et privées. Ces sources d'informations ont pris une importance primordiale dans les enquêtes. L'intégration de fonctionnalités de gestion électronique des documents (GED) et de gestion des fichiers multimédias dans le nouveau système sont de ce fait incontournables. Elles permettront aux policiers de disposer plus rapidement de l'information, directement en lien dans son contexte judiciaire. Elles offriront aussi la possibilité de télécharger les structures de stockage existantes et d'optimiser l'utilisation de l'espace disque, par l'utilisation d'une structure contextualisée dans un seul outil.

2.7 IMPACTS SUR LES APPLICATIONS TIERCES EN PÉRIPHÉRIE DIRECTE DU SYSTÈME CENTRAL

Le retrait des trois applications existantes puis la mise en production de la nouvelle solution impactent directement les nombreuses applications périphériques qui doivent s'adapter pour maintenir les flux d'informations existants. Suivant le propre degré d'obsolescence de ces applications, plusieurs scénarios sont pris en compte :

- L'application est actuelle et totalement fonctionnelle : son interface est renouvelée.
- L'application est actuelle et totalement fonctionnelle, en périphérie directe, mais non interfacée alors qu'elle nécessite d'importantes ressaisies manuelles : elle est adaptée afin de l'interfacier avec la nouvelle solution.
- L'application est obsolète : elle est renouvelée en même temps que la solution existante.
- L'application existe déjà en périphérie du système actuel et propose des fonctionnalités moins étendues ou en doublons de celles qui sont intégrées dans la nouvelle solution : elle est abandonnée en faveur des fonctionnalités intégrées au nouveau système pour augmenter la cohérence et la centralisation de l'information.

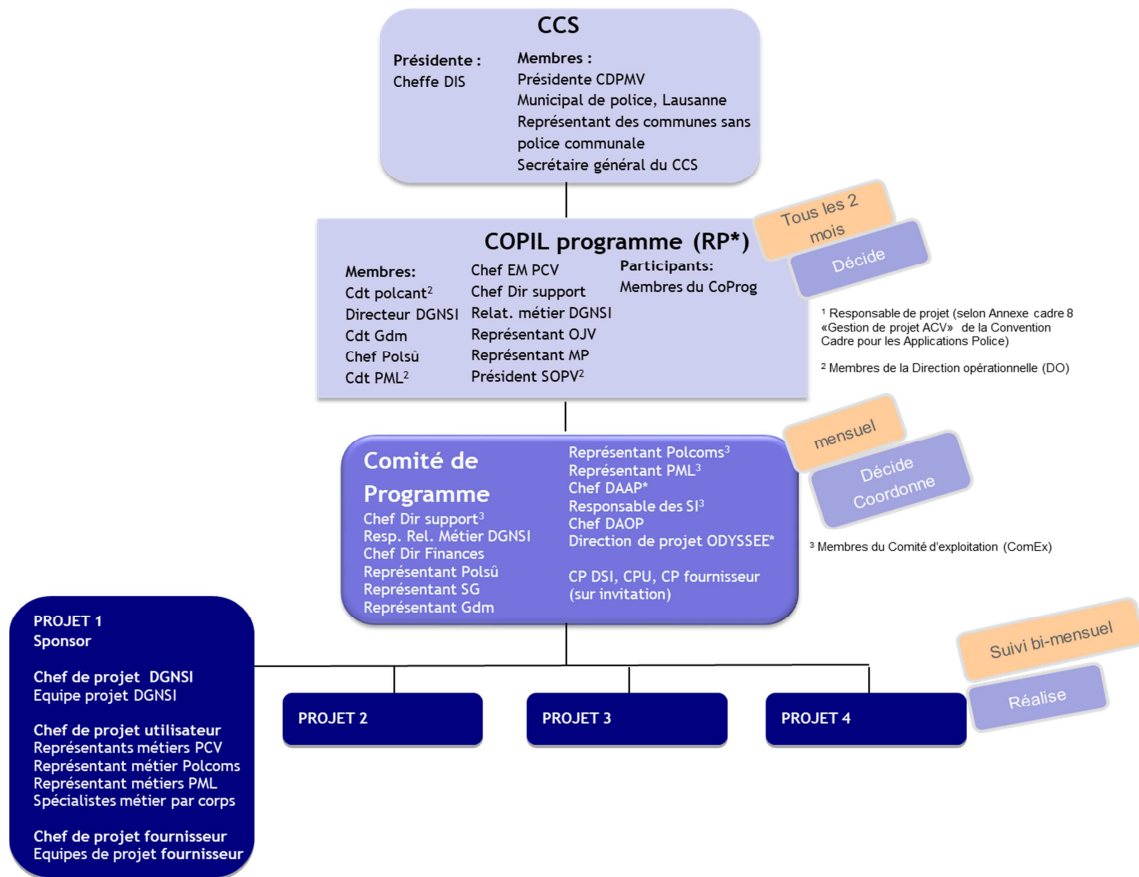
Dans tous les cas, l'impact sur le périmètre a été limité au maximum : sur 50 applications périphériques identifiées, seules 34 ont été prises en compte. Le tri s'est basé sur la maximisation des gains en termes d'efficacité administrative et d'interopérabilité globale du système.

Les aspects qualitatifs (minimisation des erreurs de saisie) et de protection des données (cadrage des informations échangées) ont également été pris en compte.

Parmi les applications retenues, 29 sont communes à la PCV et aux Polcoms, alors que cinq sont spécifiques au canton, ces dernières seront interfacées.

2.8 GOUVERNANCE DU PROJET

Réaliser un projet d'une telle envergure sur une période aussi courte nécessite la coordination de nombreuses équipes. Pour cela, une organisation répondant aux besoins spécifiques a été mise sur pied. Les Polcoms y participent activement d'ailleurs et ce, à tous les échelons, depuis l'équipe projet jusqu'aux décideurs politiques.



3. SOLUTION PROPOSEE

3.1 VARIANTES DE SOLUTIONS

Face à la situation globale, deux variantes ont été envisagées, soit l'évolution des applications (JEP/SINAP/Graphite) à partir du système actuel ou leur renouvellement.

3.1.1 VARIANTE NON RETENUE "EVOLUTION"

En raison du retrait du fournisseur, du licenciement des développeurs, de l'obsolescence de JEP/SINAP/Graphite et notamment de leur inadéquation à un environnement moderne, cette variante n'est pas envisageable car elle reposerait sur le développement d'une solution qui ne serait pas maîtrisée. Elle nécessiterait de toute manière une refonte complète, sans garantie de résultat sur le long terme en raison d'une architecture et de fonctionnalités totalement dépassées. Cette variante n'a donc pas été retenue.

3.1.2 VARIANTE RETENUE "RENOUVELLEMENT"

La variante du renouvellement de JEP/SINAP/Graphite permet non seulement de faire évoluer le cœur applicatif et son architecture, mais également de réviser les processus métiers des Polices vaudoises, particulièrement en matière de mobilité. C'est la seule des deux variantes qui permet de répondre de manière pérenne aux défis actuels et futurs représentés par la numérisation.

3.2 RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRE

Afin d'obtenir une vision objective, un appel d'offres public a été publié le 15 mai 2018. Quatre soumissionnaires y ont répondu, avec des prix allant de CHF 7.7 millions à plus de CHF 25 millions. Au terme de la sélection, qui a nécessité une analyse sur dossier, une audition, une mise en situation, la visite des centres d'hébergement et chez un client (en l'occurrence la Police du canton d'Argovie), la notation finale a donné lieu au classement ci-dessous :

Soumissionnaire :	Xplain AG	UNISYS Sàrl	ROLA AG	SAP AG
Intégrateur :	AdNovum	ABRAXAS	LogObject	Deloitte
Hébergeur :	BEDAG	ABRAXAS	ITRIS	Swisscom
Solution :	POLARIS	POLIS	MyABI	ICM
Clients :	Liechtenstein, AG, Fedpol, CGFR, TPO	ZH, SH, TG	17 cantons	BE, Polizei Bayern
Rang final	1	2	3	4

La société Xplain a remporté le marché. Sa sélection a été conduite et analysée par les différentes instances impliquées dans la gouvernance du projet et validée par le Conseil d'Etat en date du 26 novembre 2018. Aucun recours n'a été déposé.

3.3 DÉCOUPAGE

Une fois le marché adjugé, des sous-projets ont été recensés, puis chiffrés. Seuls les sous-projets obligatoires ont été retenus.

Pour chacun de ces sous-projets, trois dimensions ont été étudiées, à savoir :

- le contexte et les besoins qui ont initié le sous-projet ;
- l'objet, à savoir la nature et le périmètre du sous-projet ;
- la cible fonctionnelle, en référence aux quatre objectifs recensés, à savoir la maximisation de la présence des policiers sur le terrain, la focalisation sur l'intervention et l'enquête, l'abandon du support papier et la simplification des échanges d'information (cf. paragraphe 2.3).

Les polices communales sont concernées, intégralement ou partiellement, par tous les sous-projets.

Le projet implique en outre d'équiper tous les policiers intervenants des polices communales d'un smartphone, lequel sera fourni et entièrement géré par la PCV.

4. COHÉRENCE AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Du fait qu'il s'agit du remplacement d'une application, les conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie devraient rester identiques à celles d'aujourd'hui. La gestion électronique des données permet d'éviter l'utilisation de centaines de milliers de pages en papier par année.

5. ASPECTS FINANCIERS

Ce projet d'investissement est inscrit au plan des investissements cantonal 2020, sous l'intitulé ODYSSEE soit le renouvellement des systèmes d'information police JEP/SINAP/Graphite.

Le calendrier proposé envisage que les préavis des Polcoms soient adoptés par toutes les municipalités ou conseils intercommunaux respectifs d'ici la fin de l'année 2019 et l'adoption de l'EMPD par le Conseil d'Etat d'ici mars 2020.

5.1 COÛTS DE LA SOLUTION À L'ÉCHELON OPV

Le coût des investissements totaux (TTC) englobe l'ensemble des dépenses de mise en œuvre d'ODYSSEE. Ces montants représentent la somme des coûts d'acquisition matériel/logiciel et de l'estimation des charges en jour/homme attribuées aux **renforts "DSI" et "Métier"**. Ces ressources supplémentaires et temporaires seront recrutées pour renforcer et/ou décharger le personnel de la DSI durant la réalisation des projets.

La réalisation des projets sera effectuée, en partie, par des ressources en mode de contrat « location de service – LSE » qui œuvreront sous la responsabilité de la DSI, notamment pour permettre d'assurer le pilotage du projet et l'implémentation des moyens et des compétences nécessaires à la réalisation des objectifs, dont les principaux profils sont : Chefs de programme, Chefs de projets informatique, Architectes, Qualité et test, Gestionnaires d'applications.

INVESTISSEMENTS ODYSSEE	Logiciels & Licences	Infrastructure & Matériel	Prestations fournisseurs	Total
Renforts RH SI Central				9'768'000
Solutions Xplain	5'278'000	540'000	1'650'000	7'468'000
Infrastructure mobile	231'000	180'000		411'000
SI CENTRAL	5'509'000	720'000	1'650'000	17'647'000
Renforts RH Projets Connexes				3'275'000
Adaptation des interfaces/applications			1'560'000	1'560'000
Accompagnement du projet	360'000		180'000	540'000
PROJETS CONNEXES	360'000		1'740'000	5'375'000
TOTAUX BRUTS	5'869'000	720'000	3'390'000	23'022'000

5.2 INCIDENCES SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

		Nombre	PEL
INVESTISSEMENTS ODYSSEE	Total	Smartphone	43
		Utilisateur	62
Renforts RH SI Central	9'768'000		235'556
Solutions Xplain	7'468'000		180'092
Infrastructure mobile	411'000		10'707
SI CENTRAL	17'647'000		426'355
Renforts RH Projets/Connexes	3'275'000		72'433
Adaptation interfaces et app.	1'560'000		7'958
Accompagnement du projet	540'000		13'022
PROJETS CONNEXES	5'375'000		93'413
TOTAUX BRUTS	23'022'000		519'768

L'investissement pour le corps est chiffré à CHF 519'768.00 TTC, lequel sera perçu au gré du projet, dès 2020. La convention cadre de collaboration et ses annexes, signées en 2017 entre les Polcoms, la DSI et la PCV, fixent la clé de répartition et par conséquent le montant de la facturation pour chaque police bénéficiaire selon le critère retenu, soit le nombre d'utilisateurs par corps. Pour la PEL le nombre d'utilisateurs a été fixé à 62.

5.3 FINANCEMENT

L'association intercommunale Sécurité Est Lausannois a alimenté, au fil des années, un fonds de renouvellement informatique. A ce jour, ce fonds dispose d'une somme de CHF 400'000.00.

Il n'est actuellement pas suffisant afin de financer l'entier de l'investissement à consentir dans le cadre du présent préavis.

Néanmoins, nous proposons d'alimenter ce fonds de CHF 120'000.00, dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2019. Ainsi, cela permettrait de financer l'entier des dépenses d'investissements liées au projet décrit dans ce document.

6. INCIDENCES SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les coûts de fonctionnement du projet ODYSSEE s'articulent comme suit à l'échelon OPV ;

FONCTIONNEMENT ODYSSEE	Coûts de fonctionnement informatique			Coûts de fonctionnement métier	Total
	Matériels	Licences	Hébergement /maintenance		
Solutions Xplain	0	517'000	1'360'000	0	1'877'000
Smartphone (y.c. abonnements)	520'920	165'362	55'740	459'855	1'201'877
SI CENTRAL	520'920	682'362	1'415'000	459'855	3'079'000
Adaptation des interfaces/applications	0	0	422'000	75'000	497'000
PROJETS CONNEXES	0	0	422'000	75'000	497'000
TOTAL DES NOUVELLES CHARGES	520'920	682'362	1'837'000	534'855	3'576'000

Les coûts pérennes intervenants dès 2022, pour notre corps de police, sont chiffrés à CHF 105'366.00 TTC également en lien le nombre d'utilisateurs au nombre de 62 dont 43 d'entre eux se verront attribuer un smartphone.

FONCTIONNEMENT ODYSSEE	Total	Nombre	PEL
		Smartphone	43
		Utilisateur	62
Solutions Xplain	1'877'000		45'257
Smartphone (y.c. abonnements)	1'201'877		52'159
SI CENTRAL	3'079'000		97'416
Adaptation des interfaces/applications	497'000		7'950
PROJETS CONNEXES	497'000		7'950
TOTAL DES NOUVELLES CHARGES	3'576'000		105'366

L'augmentation des coûts pérennes liés à la nouvelle application pour le corps de police seront perçus en 2022. Il sied également de préciser qu'il n'y aura aucun tuilage des coûts entre ceux issus de JEP/SINAP/Graphite et ceux liés à ODYSSEE.

Applications	Coûts de référence	Nombre utilisateurs	Evolution des coûts de fonctionnement				
			2018	2019	2020	2021	2022
JEP/ SINAP / Graphite	227	56	282	337	392	447	
			15'792.00	18'872.00	21'952.00	25'032.00	
ODYSSEE		62					45'257.00
Smartphone		43					52'159.00
Adaptation des interfaces/applications							7'950.00
							Total TTC 105'366.00

6.1 ESTIMATION DES CHARGES ET RESSOURCES PML ET POLCOMS

L'implémentation du produit ainsi que la migration des données dans le nouveau système nécessite la mise à disposition de ressources liées aux activités policières dont la charge a été estimée à 661 jours/homme pour les Polcoms, hors PML (voir art. 3 Convention ODYSSEE).

Les 661 jours/homme correspondent approximativement à 1 EPT, durant 3 ans, dont la charge est à répartir sur ~12 policiers issus des Polcoms (hors PML), distribuée par secteurs d'activités (centrales d'engagement, opérations d'envergures, primo-intervenants, procédures administratives, processus judiciaires, dématérialisation des documents et leurs données, circulation, unités spéciales, fonctions de conduite de projet), au gré du projet. Cette charge de travail ne nécessite pas d'être valorisée puisque marginale et répartie au sein des corps (hors PML).

Quant à elle, la PML supportera 945 jours/homme qu'elle évalue à 3 EPT et dont la charge sera répartie sur quelques 45 collaborateurs pour l'entier du projet prévu sur 3 ans.

A terme, la Gouvernance d'ODYSSEE annexe cadre 1 « INSTANCES », complétant la Convention Cadre pour les Applications Police et les Conventions Spécifiques pour les Applications Police, signée entre les PolComs, la DSI et la PCV, prévoit à son point "Structure Gouvernance" que les PolComs et la PML intègrent cette structure de Gouvernance en déléguant un (voire deux) répondant(s) métier afin de coordonner les activités entre les polices vaudoises et d'assurer les contraintes et besoins de ces dernières. Cette charge est similaire à celle connue actuellement dans le cadre de la Gouvernance JEP/SINAP/Graphite et se résume à quelques séances de coordination annuelles.

7. CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois »

- vu le préavis no 04 – 2019 du Comité de direction du 1^{er} octobre 2019 ;
- vu le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;

décide

- de prendre acte des éléments ci-dessus et du caractère impératif de ce projet ;
- d'accorder un montant de CHF 519'768.- pour la participation de l'ASEL dans l'investissement du développement du nouveau système d'information central des polices vaudoises : projet Odyssée
- de prélever ce montant dans les disponibilités de l'association intercommunale ;
- d'attribuer la somme de CHF 120'000.00 au fonds de renouvellement informatique (compte 9281.600.01) dans le cadre des opérations de bouclage des comptes de l'année 2019 ;

- d'amortir cette dépense d'investissement en une seule fois par le prélèvement sur le fonds de renouvellement informatique (compte 9281.600.01).

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 29 octobre 2019.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

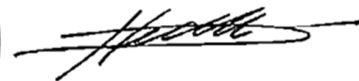
Le président



J-M Chevallaz



Le secrétaire



D-H Weber

Annexes

- ODYSSEE - PRÉSENTATION